

Echos de la statistique africaine

Dans ce numéro, la rubrique « Echos de la statistique africaine » se compose de trois fiches présentant de manière rapide des avancées dans le domaine des indices de prix à la consommation, des indices de production industrielle et des comptes nationaux enregistrés dans plusieurs des Etats membres d'AFRISTAT. Le choix a été fait d'une information très courte qui n'entre pas dans le détail des techniques et procédures. Celles-ci pourraient faire l'objet d'une information plus complète dans les prochains numéros sous la forme d'un article plus classique. L'équipe de rédaction souhaite que STATECO soit un support d'information permanente : faites connaître les progrès que vous avez conduits ou dont vous avez été témoins sous forme d'un entrefilet court au minimum, avant d'éventuellement détailler plus profondément ces avancées. D'avance merci de la part de l'équipe de rédaction en son nom et au nom de l'ensemble des lecteurs.

Le nouvel indice harmonisé des prix à la consommation dans la zone UEMOA (IHPC08)

Le projet « Harmonisation des indices des prix dans les pays de l'UEMOA » exécuté de 1994 à 1998 s'inscrivait dans le cadre de l'appui au processus d'intégration des pays membres de l'UEMOA. Il avait pour objectif de mettre à disposition une information fiable et à jour sur l'évolution des prix à la consommation.

La rénovation de l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) entreprise en 2008 porte sur deux aspects :

- l'amélioration de la qualité de l'IHPC, son adaptation aux normes internationales ainsi qu'aux nouvelles technologies et une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des utilisateurs ;
- une enquête « dépenses des ménages » réalisée au long de l'année 2008 qui a permis d'actualiser les pondérations de l'indice ainsi que de relever les prix mensuels pour déterminer les prix de base.

Les principales innovations méthodologiques proposées par l'IHPC08 portent sur :

- l'élargissement de la couverture géographique de l'indice ;

- le calage du champ de la consommation sur les normes internationales ;
- une précision et une définition du concept de prix utilisé dans l'indice ;
- des spécifications plus précises des produits élémentaires ;
- un échantillonnage des relevés amélioré ;
- une méthodologie de calcul d'indices d'agrégats élémentaires qui respecte les recommandations internationales ;
- des nomenclatures de travail révisées (NCOA-IHPC, nomenclature des points d'observation des prix) ;
- un traitement spécifique de la saisonnalité des prix.

Le déroulement du projet a nécessité la coordination entre les équipes prix et ménages des huit pays de l'UEMOA afin de garantir une base commune 2008, tant pour les prix que pour les pondérations. La préservation des acquis et avancées de l'IHPC96 a constitué une des lignes de forces du projet. Les capacités des INS ont été renforcées à cette occasion à travers des formations et du matériel informatique.

Elaboration ou rénovation d'indices de production industrielle en Afrique sub-saharienne

Avec l'appui technique d'AFRISTAT, plusieurs pays d'Afrique sub-saharienne se sont dotés ces derniers mois d'indices de production industrielle ou ont rénové les leurs sur des normes plus adaptées.

Ces nouveaux indices sont rendus comparables entre eux grâce à une harmonisation aussi avancée que possible des concepts de champs enquêtés, d'échantillons d'entreprises et de produits, des nomenclatures et des méthodes de relevés et de calcul des indices agrégés.

Le champ de l'industrie est limité au secteur moderne, donc d'entreprises enregistrées ou disposant d'une comptabilité formalisée et localisables sur le terrain. Il est décomposé en 14 branches (pour les pays où l'ensemble de ces branches existe) qui incluent l'égrenage du coton, quelquefois auparavant considérée comme une activité agricole, et l'activité minière et extractive. Il exclut l'activité du BTP proprement dit qui doit être abordée à partir d'enquêtes sensiblement différentes dans leur forme.

Les indices obtenus sont corrigés du nombre de jours ouvrables dans le trimestre considéré. Ils seront corrigés des variations saisonnières dès lors qu'une série suffisamment longue permettra de mettre en œuvre les techniques habituelles de correction.

La Mauritanie a élaboré depuis juillet 2007 un indice trimestriel de la production industrielle sur une base 2006 = 100 à partir d'un échantillon de 59 entreprises représentant 99 % du chiffre d'affaires de l'industrie. L'extraction pétrolière représente près de la moitié de l'indice (49,7 %), les autres industries extractives 35,7 %, les industries agro-alimentaires 4,7 % et la fabrication de verre,

poteries et matériaux de construction 3,3 %. La publication de l'indice est prévue à la fin du trimestre suivant le trimestre de référence.

La République de Centrafrique a élaboré depuis juin 2008 un indice trimestriel de la production industrielle sur une base 2005 = 100 à partir d'un échantillon de 37 entreprises représentant 95 % du chiffre d'affaires de l'industrie. Les activités extractives représentent 32,8 % de l'indice, les industries du bois 31,3 % et les industries agro-alimentaires 12,9 %. La publication de l'indice est prévue deux mois après la fin du trimestre de référence.

Le Tchad a rénové depuis juillet 2008 son indice trimestriel de la production industrielle qui datait de 1995, sur une base 2005 = 100 à partir d'un échantillon de 19 entreprises représentant 90 % de la valeur ajoutée de l'industrie. L'extraction du pétrole représente à elle seule 93 % du total de l'indice, les industries agro-alimentaires 3,5 % et les industries textiles 1,9 %. La publication de l'indice est prévue à la fin du trimestre suivant le trimestre de référence.

Le Togo doit publier au cours du dernier trimestre de 2008 les premières données d'un indice trimestriel renouvelé, sur une base 2005 = 100 à partir d'un échantillon de 72 produits et 36 entreprises représentant 90 % du chiffre d'affaires de l'industrie. La fabrication de verre, poteries et matériaux de construction représente 24,9 % de l'indice, les industries agro-alimentaires 19,2 %, l'égrenage du coton 16 % les industries extractives 14,5 % et la production et distribution de gaz et d'électricité 14,3 %. La publication de l'indice est prévue à la fin du trimestre suivant le trimestre de référence.

Les progrès de la Comptabilité Nationale des pays africains membres d'AFRISTAT à la fin de 2008

Le passage des comptes nationaux des pays africains de la norme SCN 68 (dont il faut constater que les habitudes prises s'étaient parfois sensiblement écartées) aux exigences plus contraignantes du SCN 93 s'est accompagné d'un retard important des comptes nationaux par rapport à l'actualité. Malgré l'utilisation du logiciel ERETES, qui assure une constance dans le temps des méthodes et une comparabilité dans l'espace, les travaux entrepris ne permettaient pas une amélioration sensible de la situation.

Ces dernières années, sous l'impulsion d'AFRISTAT et avec l'appui de l'INSEE, des efforts ont été entrepris pour une meilleure adéquation du travail des comptes nationaux avec le besoin d'interprétation des évolutions économiques récentes.

A la fin de 2008, on peut faire le point des travaux suivants :

1) Cinq pays sont à jour des comptes nationaux définitifs de 2006 et sont désormais confrontés à l'élaboration de comptes provisoires élaborés en information non complète. En 2009, élaboration du compte définitif 2007 et du compte provisoire 2008, sur lequel sera bâti un compte 2009 prévisionnel et un compte 2010 exploratoire :

- Cameroun : série 1993-2006 ;
- Côte d'Ivoire : série 1996-2006 ;
- Mauritanie : série 1998-2006 ;
- Burkina Faso : série 1999-2006 ;
- Le Sénégal, qui avait opté initialement pour une méthode différente, retranscrit ses comptes dans un environnement ERETES et, une fois cette opération terminée, sera également à jour des comptes définitifs.

2) Le Gabon est en voie de les rejoindre : terminant en 2008 ses comptes 2005, il dispose d'une série 2001-2005 et devrait boucler les comptes 2006 et 2007 l'année prochaine, tout en rétropolant les comptes de l'ancienne base sur la période 1989-2000.

3) Deux pays, le Bénin et le Mali, sont à nouveau à jour, mais après avoir abandonné provisoirement les travaux sur un certain nombre d'années qui seront ensuite « interpolées » par une méthode simplifiée :

- Le Mali dispose de comptes sur 1997-1999 et sur 2004-2006. Les travaux d'interpolation

devraient être terminés en 2009 pendant que s'effectueront les travaux « normaux » pour 2007. Le Mali disposera donc d'une série cohérente de 1997 à 2007 ;

- Le Bénin dispose de comptes sur 1998-2000 et pour l'année 2006. La méthode d'interpolation testée pour le Mali (après sa mise au point dans le cas de la Mauritanie) permettra de disposer d'une série 1998-2007 en 2009 dans le cas favorable, ou bien 1998-2008 en 2010.

4) Deux pays suivent une voie très proche de la précédente, mais avec des expériences plus courtes des comptes sous ERETES :

- La République de Centrafrique, pays d'expérimentation d'ERETES, n'a pas pu poursuivre les travaux après 1998. Récemment, les travaux ont repris à partir de l'année 2005 (2005 et 2006). L'interpolation devrait être faite en 2010 pour obtenir une série cohérente 1998-2008 ;
- La République de Guinée ne dispose en fin 2008 que des comptes de 2003 conformes au SCN 93 et sous le logiciel ERETES. Les comptes repartent désormais de 2006 et l'interpolation devrait être menée en 2010 pour une série de comptes 2003-2008.

5) Cinq pays entament les travaux de mise à jour de leur comptabilité nationale :

- Le Burundi et le Congo qui disposent des comptes 2005 et 2006 ;
- Le Tchad qui dispose de l'année de base 2005 et entame les travaux sur 2006 ;
- Les Comores et le Niger qui terminent l'année de base 2006.

6) Trois pays relèvent d'une action spécifique par manque de cadres au service des comptes et/ou par manque des données de base nécessaires : Togo, Guinée-Equatoriale et Guinée-Bissau.

Le travail de rattrapage des comptes nationaux ne pourra être considéré comme à jour que lorsque les pays seront en mesure de projeter à partir de ces comptes définitifs (comptes des années jusqu'à N-2) des comptes provisoires pour l'année N-1, des comptes prévisionnels pour l'année en cours et des comptes exploratoires pour l'année N+1. La définition des méthodes pour ces prochaines étapes est à l'ordre du jour du travail d'AFRISTAT.